

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° D  
Emplacement D-01-003

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille KUENTZ ( dernière inhumation 1938 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° D  
Emplacement D-15-001

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille BOEHNLE / MEYER ( dernière inhumation 1967 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

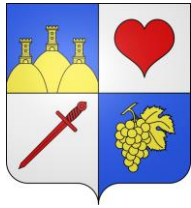
**Sépulture remise en ETAT**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

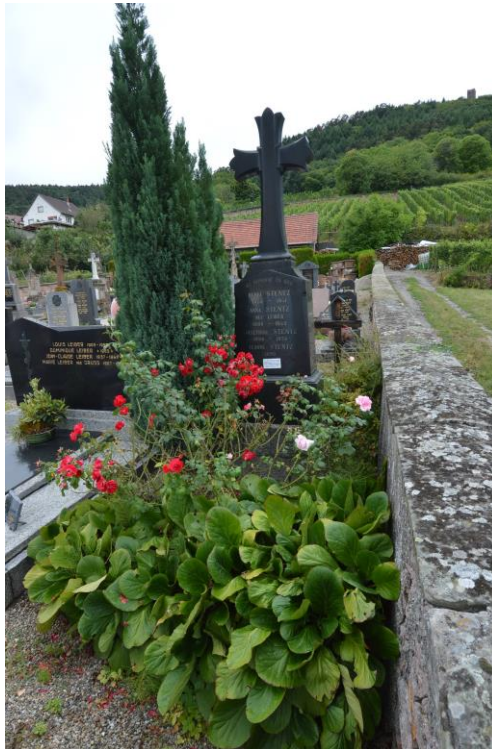
35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° D  
Emplacement D-19-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille STENTZ / LEIBER ( dernière inhumation 1942 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

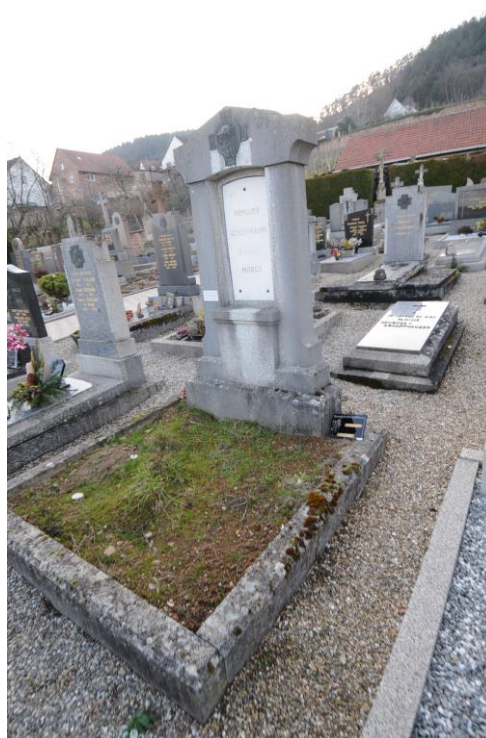
Dans la division n° D  
Emplacement D-21-003

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille ACKERMANN KUENTZ MOROT**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° D  
Emplacement D-21-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille KUENTZ ( dernière inhumation 1963 )**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture remise en ETAT**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° D  
Emplacement D-27-003

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille KALT / VORBURGER ( dernière inhumation 1977 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-04-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille RENCKER / KROENER**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture remise en ETAT**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

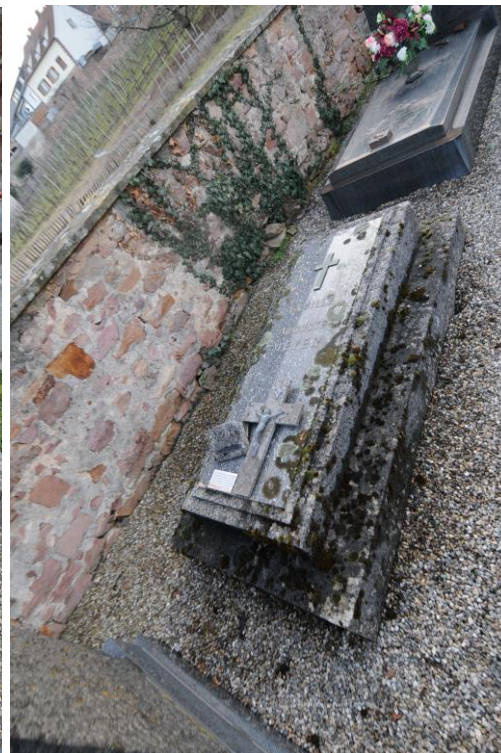
Dans la division n° G  
Emplacement G-10-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille MEYER**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER



Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-14-001

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille DE CAMBEFORT DIRCKING ( dernière inhumation 1813 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

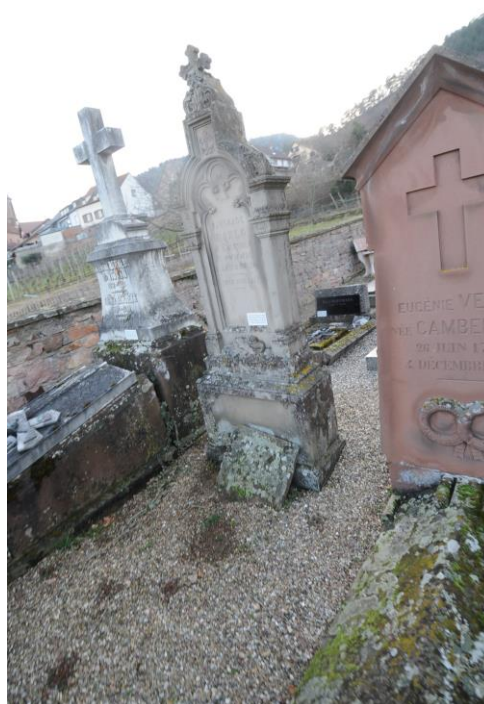
☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-14-005

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille HOELG ( dernière inhumation 1874 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-14-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille BERNECK ( dernière inhumation 1890 )**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

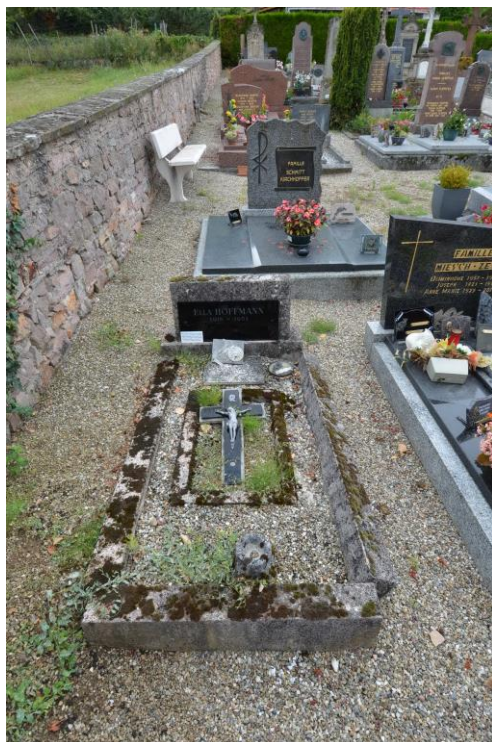
35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

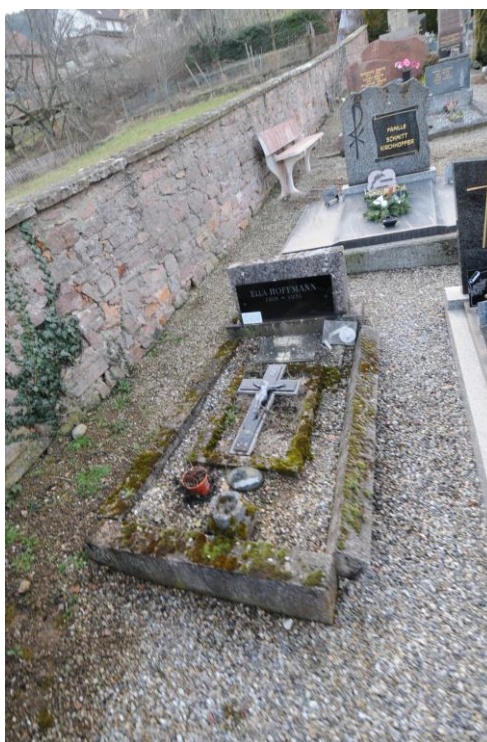
☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-16-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille HOFFMANN ( dernière inhumation 1951 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

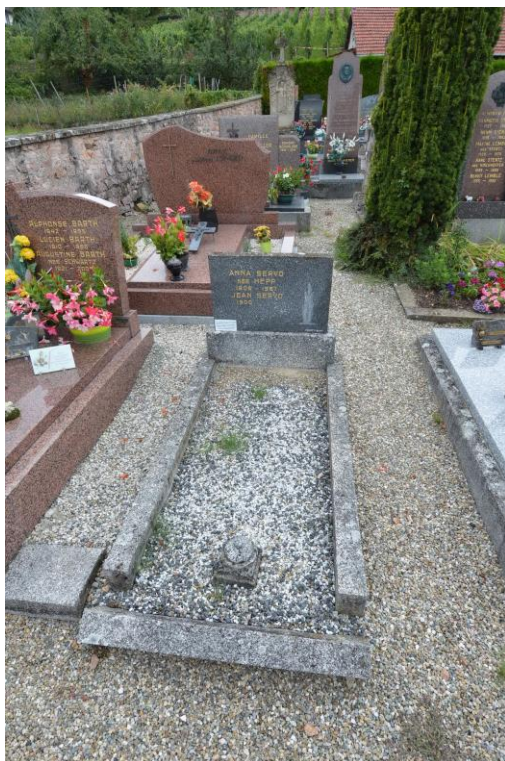
35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-22-005

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille SERVO / HEPP( dernière inhumation 1967 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture remise en ETAT**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

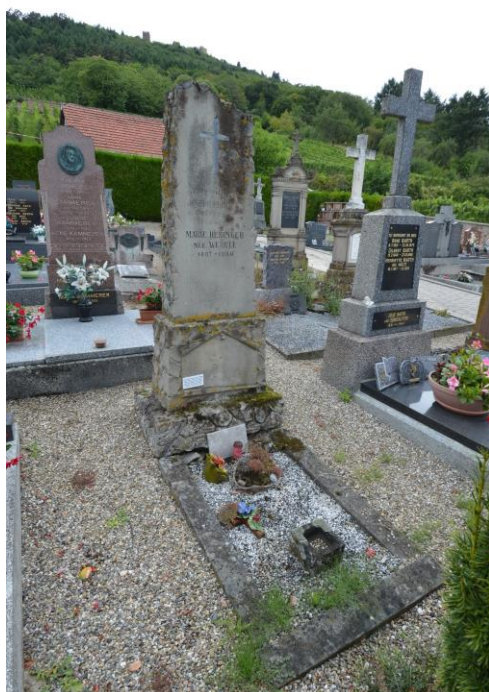
35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

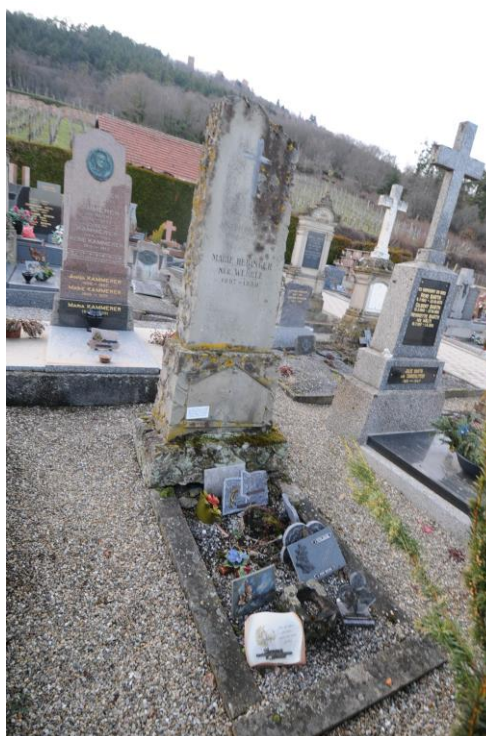
☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-26-004

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille HEBINGER ( dernière inhumation 1950 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture remise en ETAT**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

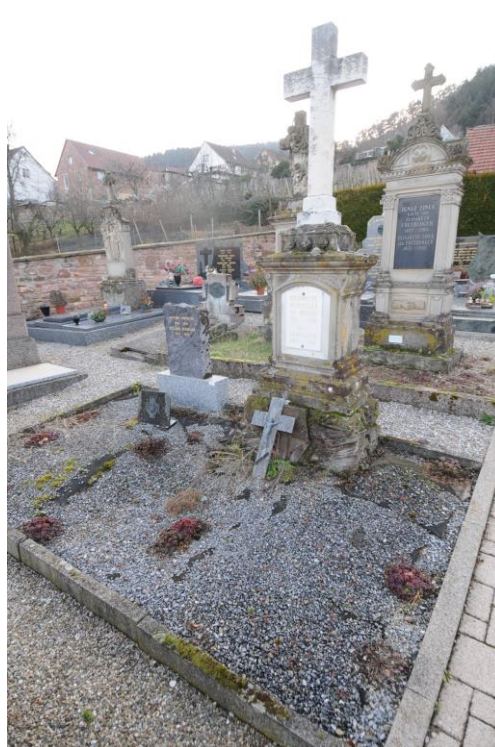
☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-28-001

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille SCHUELLER ( dernière inhumation 1997 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

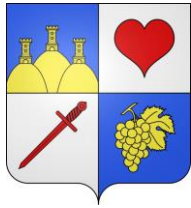
**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

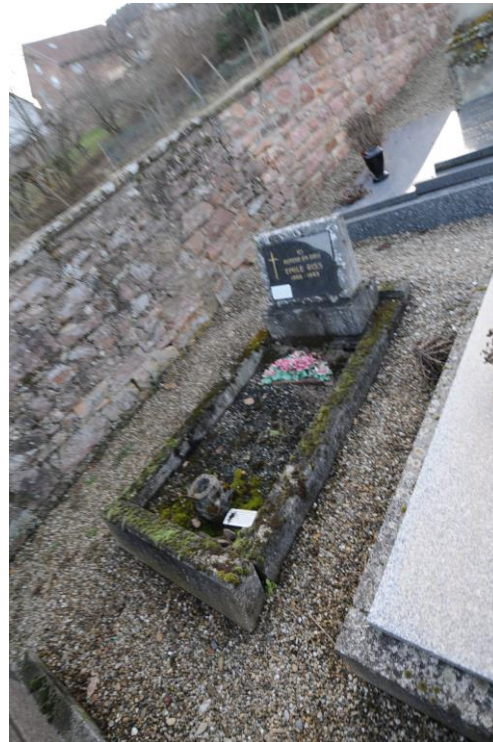
Dans la division n° G  
Emplacement G-28-006

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille RISS ( dernière inhumation 1943 )**

Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER



Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-30-001

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille ZINCK / FREYBURGER ( dernière inhumation 1910 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

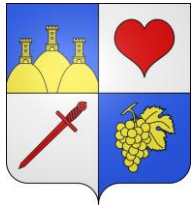
**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER

Commune de Husseren les Chateaux



**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT  
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

**Mairie d'Husseren les Châteaux**

35 Rue Principale

68420 Husseren-les-Châteaux

☎ : 03 89 49 22 35

Dans la division n° G  
Emplacement G-30-003

Dans laquelle concession ont été inhumées : **Famille BIRGHAN / SCHWARTZ ( dernière inhumation 1951 )**  
Aujourd'hui, le **14 mai 2021**, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **20 septembre 2017** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



2017



2021

**Sépulture non entretenue.**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 14 mai 2021,

Le Maire,  
Monsieur Edouard LEIBER